

Pedigree et inscription au LOF : les pièges à éviter

Lorsqu'on achète un chiot, on croit parfois naïvement qu'il est inscrit au livre des origines français (LOF), alors qu'il n'en est rien.

Il est nécessaire de bien connaître les différentes modalités d'inscriptions au LOF pour ne pas se retrouver avec un chiot « sans papiers », ou l'acheter en connaissance de cause.

- **inscription au titre de l'ascendance**

Pour qu'un chiot soit inscrit au LOF au titre de l'ascendance, il ne suffit pas que ses deux parents soient LOF :

- les parents, en plus d'être LOF doivent être tous les deux confirmés et avoir un pedigree définitif
- la saillie doit être déclarée à la SCC dans les 8 semaines suivant (payant)
- la naissance doit être déclarée à la SCC dans les 15 jours suivant
- la portée doit être inscrite au LOF dès que les chiots sont identifiés (payant)

Il suffit qu'une seule de ces étapes ne soit pas respectée ou non payée pour les chiots n'aient pas de certificat de naissance et ne soient pas inscrits au LOF.

En cas d'utilisation d'un étalon étranger, il doit être inscrit à un livre généalogique d'une société canine reconnue par la FCI et doit avoir atteint l'âge minimum de confirmation en France.

- **inscription à titre initial**

Cette inscription concerne les sujets adultes de très grande qualité dans la race et capables de l'améliorer, mais issus de géniteurs inconnus ou non déclarés à la naissance, ou déclarés et non inscrits, les formalités n'ayant pas été remplies.

Ces chiens sont réputés sans ascendance connue (même si les parents sont connus par le naisseur) et inscrits définitivement au LOF avec délivrance du pedigree sans indication de généalogie.

Pour être enregistré au LOF à titre initial, un chien doit :

1. Etre indemne ou d'un niveau acceptable pour la maladie génétique la plus recherchée dans la race.
2. Avoir passé avec succès le Test d'Aptitude Naturelles, le Test de Caractère ou le Certificat de Sociabilité et d'Aptitude à l'Utilisation, dans les conditions définies par le club de race (pour obtenir des précisions sur ces 2 conditions, contacter le club de race)
3. Avoir obtenu au minimum un TB (très bon) en exposition nationale ou être estimé au moins du niveau TB par l'expert confirmateur
4. Avoir obtenu l'avis favorable du club de race

ATTENTION : CERTAINS ELEVEURS QUI PRODUISENT DES CHIOTS NON LOF INDUISENT LES ACHETEURS EN ERREUR EN LEUR INDIQUANT QUE LE CHIEN « RECEVRA SON PEDIGREE APRES SA CONFIRMATION. »

IL CONVIENT D'ETRE PRUDENT ET DE NE PAS MELANGER CHIOT LOF A LA NAISSANCE ET CHIOT NON LOF POUVANT ETRE INSCRIT AU LOF A TITRE INITIAL APRES CONFIRMATION.

A SAVOIR : un chien inscrit au LOF à titre initial ou issu de géniteurs inscrits au LOF à titre initial depuis moins de 3 générations aura un « pedigree incomplet » et ne pourra pas être homologué champion international de beauté.

- **inscription au titre de l'importation**

Cette inscription concerne les chiens nés à l'étranger déjà inscrits à un livre généalogique reconnu par la Fédération Cynologique Internationale (livres d'origine initiaux ou annexes aux livres d'origine).

La plupart des pays n'ont qu'un seul livre généalogique (par exemple le LOF pour la France), mais d'autres pays ont un livre initial et une annexe ou plusieurs annexes selon que le pedigree soit complet sur 3 générations ou non (LOE et RRC en Espagne, ROI et RSR en Italie, LOSH et ALSH en Belgique, et également au Danemark, Grèce, Pays-bas, Portugal, République Tchèque, Russie, Slovaquie...)

L'inscription au LOF n'est effectuée qu'après confirmation par un expert français.

Il ne s'agit pas de l'attribution d'un second pedigree français mais de l'inscription dans le livre généalogique français du pedigree du pays d'origine qui est conservé par le chien.

Le propriétaire doit avoir préalablement obtenu auprès de la société canine du pays d'origine du chien un pedigree export ou un certificat d'exportation accompagnant le pedigree original.

- **inscription au livre d'attente**

Cette procédure est rare et concerne les races dont le livre est fermé.

La procédure est la même que pour l'inscription à titre initial mais en plus compliqué et **le chien n'est pas inscrit au LOF.**

Les chiots ne seront inscrits au LOF qu'à partir de la 4^{ème} génération (pedigree complet).

Liste des races dont le livre est fermé (au 01/01/2010)

Groupe 1

BERGER ALLEMAND, BERGERS BELGES (GROENENDAEL TERVUEREN LAEKENOIS MALINOIS), BOUVIER DES FLANDRES, ROTTWEILER, DOBERMANN, BOXER

Groupe 3

STAFFORDSHIRE BULL TERRIER, FOX TERRIER A POIL LISSE / A POIL DUR, BULL TERRIER, AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER (2e & 3e génération)

Groupe 4

TECKEL A POIL LONG, TECKEL A POIL RAS, TECKEL A POIL DUR

Groupe 8

ENGLISH SPRINGER SPANIEL, ENGLISH COCKER SPANIEL, AMERICAN COCKER SPANIEL

Groupe 9

CANICHE

Maud Paris - Avril 2011